dre que M. Scheurer-Kestner a en mains des preuves matérielles. L'opinion générale ici est qu'il est nécessaire d'en finir au plus vite.

— Rouen, nous disait un député, n'est plus fâcheux que cet état de doute factice et énervant, qu'on a jeté dans les esprits. On ne peut pas plus longtemps laisser planer le soupçon sur la décision d'un conseil de guerre.

### Les journaux du soir

*La Patrie* dit avoir reçu hier la visite d'un des officiers qui composaient le jury dans l'affaire Dreyfus. Les arguments des défenseurs de Dreyfus, lui aurait déclaré cet officier, qui a réclamé impérieusement l'incognito, ne *tenaient absolument sur rien*. La conviction de sept officiers qui ont condamné Dreyfus demeure entière, absolue, basée qu'elle est « sur des preuves irréfutables. »

« Et vous pouvez proclamer bien haut que si le procès est demeuré secret, si les membres du conseil de guerre gardent le silence, si moi-même je suis obligé de demeurer dans les généralités et de ne pas mettre les points sur les i comme j'en ai une furieuse envie à voir cette campagne infâme en faveur d'un traître qui a mérité dix fois la mort, c'est qu'il s'agit d'un « secret d'Etat ». Il s'agit d'un secret qui surtout à l'époque où il eût été divulgué pouvait devenir un « cas de guerre ».

Le Jour prétend savoir que M. Scheurer-Kestner aurait l'intention de mettre en cause le général Saussier lui-même, il attendrait pour cela la prochaine mise à la retraite du gouverneur militaire de Paris qui aurait lieu en janvier.

Le général Saussier, d'après M. Scheurer-Kestner, ne serait pas pleinement convaincu de la culpabilité de Dreyfus, et au lendemain *même du jugement*, il se serait écrié « On n'aurait pas dû le condamner sur de simples présomptions; le plus simple était de l'envoyer se faire tuer au Soudan. »

*Le Jour*, tout le premier, fait ressortir l'invraisemblance de cette opinion et de ce propos attribué au général Saussier qui avait désigné lui-même le conseil de guerre pour juger le traître. Là encore, M. Scheurer-Kestner aura trop facilement accueilli de simples racontars.

Un journal belge, le *Soir*, à côté des noms de M. Scheurer-Kestner et de M. Bernard-Lazare, cite un troisième défenseur de Dreyfus, qui serait M. Gabriel Monod, élève de l'école des Chartes. M. Gabriel Monod n'est pas juif, comme on pourrait le supposer, mais protestant; il aurait eu en mains le mystérieux document dérobé dans les papiers de l'ambassade d'Allemagne et que M. Bertillon affirma devant le conseil de guerre être de la main de Dreyfus. M. Gabriel Monod, lui, affirmerait que M. Bertillon s'est trompé. C'est lui et M. Bernard-Lazare qui auraient lim par convaincre M. Scheurer-Kestner de l'innocence de leur client.

Complétant l'information du *Temps* d'hier, à savoir que M. Scheurer-Kestner ne ferait rien avant d'en avoir conféré avec les ministres compétents, le *Figaro* annonçait ce matin que le défenseur de Dreyfus devait voir aujourd'hui même dans la journée le président du conseil et les ministres de la guerre et de la justice. A l'heure actuelle, on ne sait rien encore de ces entrevues et l'on ignore même si elles ont eu lieu.

### Ce que disent les journaux de dimanche matin

Paris, 30 octobre. — De la *Libre Parole* de demain à propos de l'affaire Dreyfus :

« On accuse un haut fonctionnaire du ministère de la guerre d'avoir livré les documents que posséderait M. Scheurer Kestner.

« Nous enregistrons tous les on-dit comme le bruit qui courait hier soir de la remise du dossier de M. Scheurer-Kestner au ministre de la guerre et de la justice et au président du conseil. Dans ces différents ministères, on ne veut ni confirmer ni démentir la nouvelle. »

*Le Figaro* de demain se borne à dire :

« Nous croyons savoir que M. Scheurer-Kestner a vu aujourd'hui le général Billot. »

### Une lettre de M. Badamard

Paris, 30 octobre. — L'*Agence Nationale* a reçu de M. Badamard une lettre dont nous extrayons les passages suivants : « Il y a trois ans, j'ai fait, en effet, une démarche auprès de M. Georges Ferry pour lui demander à ce que la loi déclarant que les lois du Salut seraient désormais lieux de transportation, ait un effet rétroactif.

» Mais, contrairement aux assertions de M. Georges Ferry, M. Léon Dreyfus, frère du capitaine Dreyfus, qui m'accompagnait dans cette visite, a fait, comme il est facile de le constater, son service militaire en France.

» J'ajoute, d'ailleurs, que tous les frères du capitaine Dreyfus, sans exception, ont servi dans l'armée française et que, par conséquent, aucun d'eux n'est officier allemand. »

### Un incident à la tribune de la Chambre

Paris, 30 octobre. — Le *Courrier du Soir* croit pouvoir inférer de certaines indications qu'il lui a été donné de recueillir, qu'un incident sera soulevé *jeudi prochain à la tribune de la Chambre* au sujet de l'exhumation de l'affaire Dreyfus.

## NOUVELLES DU JOUR

### Les délits d'outrages aux bonnes mœurs

Paris, 30 octobre. — La commission chargée d'examiner la proposition voté par le Sénat et tendant à l'aggravation des pénalités appliquées aux délits d'outrages aux bonnes mœurs s'est réunie aujourd'hui.

On se rappelle que cette proposition, due à l'initiative de M. Bérenger, portait de trois mois à un an le délai au-dessus duquel les poursuites pourraient être intentées aux auteurs de livres obscènes.

La commission de la Chambre s'est prononcée contre cette extension. Elle a, par contre, rétabli toutes les autres dispositions de la proposition de M. Bérenger en vertu desquelles quiconque commettrait le délit d'outrages aux bonnes mœurs, dans les conditions déterminées par la loi, serait passible d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 francs à mille francs.

Le nouveau texte prévoit la vente ou la mise en vente, l'offre, l'exposition, l'affichage, la distribution gratuite sur la voie publique ou la distribution à domicile d'écrits, d'imprimés, d'affiches, de dessins, de gravures, de peintures, d'emblèmes, d'objets ou d'images obscènes.

Les mêmes pénalités seraient applicables aux chants obscènes publiquement proférés, aux annonces et correspondances publiques contraires aux bonnes mœurs.

M. d'Estournelles a été nommé rapporteur.

La commission, avant d'arrêter un texte définitif, entendra le ministre de la justice.

### Le nouveau supérieur général des Frères de Ploermel

Paris, 30 octobre. — Le Frère Abel est élu supérieur général des Frères de l'instruction chrétienne en remplacement du T. H. F. Cyprien, décédé le 14 juillet.

Né à Plessé (Loire-Inférieure) en 1846, le Frère Abel, assistant depuis 1889, dirigeait antérieurement le pensionnat de La Guerche (Ille-et-Vilaine.)

### La découverte d'un engin suspect à Paris

Paris, 30 octobre. — Des gardiens de la paix, en faisant une ronde, hier soir, vers onze heures, place Vendôme, ont découvert devant le n° 20 où habite la famille Lebaudy, une boîte rectangulaire enveloppée dans du papier goudronné et fortement ficelée. Les gardiens ramassèrent l'engin et le portèrent au laboratoire municipal; la boîte mesurait 25 centimètres de long sur 20 de large et 8 de hauteur.

Elle a été ouverte avec précaution et on y a trouvé de la poudre de chasse en assez grande quantité et cinq bouteses sur lesquelles étaient épinglées des étiquettes portant les noms des membres de la famille Lebaudy. On suppose que c'est une menace à l'adresse de la famille Lebaudy et on en recherche l'auteur.

### Le pourvoi en appel du docteur Laporte

Paris, 30 octobre. — Le docteur Laporte s'est rendu ce matin au greffe du parquet où il s'est pourvu en appel contre le jugement qui l'a condamné pour homicide par imprudence à trois mois de prison avec application de la loi Bérenger.

### A l'Académie des Beaux-Arts

Paris, 30 octobre. — Aujourd'hui a eu lieu la séance publique annuelle de l'Académie des Beaux-Arts, sous la présidence de M. Roty.

La séance a été ouverte par l'exécution d'un morceau symphonique composé par M. André Bloch, ancien pensionnaire de Rome, et exécuté par l'orchestre de M. Taffanel.

Puis, M. Roty a pris la parole et a fait l'éloge du duc d'Aumale qui était membre de l'Académie des Beaux-Arts; il a terminé son discours par quelques paroles d'encouragement à l'adresse des prix de Rome qui vont bientôt partir pour la Ville Eternelle.

La proclamation des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, de composition musicale suivie de la distribution des prix à diverses fondations a terminé la séance.

### Une grave accident de voitures à Paris
#### Plusieurs blessés

Paris, 30 octobre. — Dans l'après-midi, deux omnibus se sont violemment heurtés, rue du Bac, à la hauteur de la rue de Varennes.

L'un d'eux a été renversé et s'est abattu contre la devanture d'un débit de vins, qui fut mise en miettes.

La plupart des voyageurs ont été contusionnés; trois dames qui se trouvaient sur l'impériale et qui ont été brutalement projetées sur le sol, ont reçu des blessures plus sérieuses.

L'accident serait imputable au cocher de l'un des véhicules.

### Une grève de mineurs

Châlon-sur-Saône, 30 octobre. — Les quatre cents mineurs de la Chapelle-sous-Beu se sont mis en grève, demandant que la journée soit de 4 fr. fixe, ce qui est également une rectification du règlement. L'ordre n'a pas été troublé.

### Un nouveau canon de campagne

On mande de Châlons-sur-Marne :

« Dans une grande tente isolée, construite au milieu du camp de Châlons et rigoureusement interdite aux profanes, a été donnée aux cadres des cinq batteries du 24e régiment d'artillerie, où en moment au camp de Châlons, la description du nouveau canon de campagne à longue portée, à tir rapide et à recul très minime.

» On assure que cet engin pourrait tirer dix coups à la minute.

« Aujourd'hui, douze détachements d'artillerie, venant de Corcieux, Bruyères, Remiremont, Toul, Nancy, Toul, *Châlons-sur-Marne, Verdun, Saint-Mihiel*, Vincennes et Douai, et composés de 430 canonniers appartenant aux 8e, 25e, 30e, 49e, 12, 15e et 27e régiments d'artillerie avec 600 chevaux, sont arrivés à Mourmelon-le-Grand pour être exercés à la manœuvre du nouveau canon de 75 millimètres de calibre.

» Ces exercices se continueront sans interruption jusqu'au mois de février 1898. »

Paris, 30 octobre. — On assure que des expériences vont être faites, ces jours-ci, jusqu'en février prochain, sur un nouveau canon de campagne à longue portée, à tir rapide et à recul minime. Cet engin a été construit sur les indications du général Deport et des capitaines Sainte-Claire et Deville, à l'usine de Puteaux.

On dit que ce canon de 75 m/m, tout en acier, est beaucoup plus léger que celui actuellement en usage et qu'il peut tirer 10 coups à la minute à 2,500 à 4,000 mètres. Les projectiles facilement dirigés possèdent une force de pénétration considérable.

Les exercices vont continuer au camp de Châlons jusqu'au moment où l'on essaiera un autre canon auquel travaille activement un officier en retraite.

### Un bateau chargé de farines et de blés, à destination de la France

Paris, 30 octobre. — La *Correspondance de Hambourg* signale le fait que voici : « Le vapeur français *Thérèse-et-Marie* a quitté Hambourg, ce matin, à destination du Havre et de différents ports français. Or, le chargement de ce bateau se composait exclusivement de farines et de blés. »

L'organe hambourgeois semble établir un rapprochement entre ce fait et la crise qui sévit en France et qui a eu dernièrement un écho à la tribune de la Chambre.

### Les ressources mises à la disposition des troupes d'occupation de Madagascar

Paris, 30 octobre. — Le *Journal officiel de Madagascar* vient de publier un état des ressources mises à la disposition des troupes d'occupation par les sociétés d'assistance militaire et le Comité de la Presse parisienne. Il constate que de nombreux dons en argent et en nature ont permis d'améliorer largement l'existence matérielle des soldats.

C'est ainsi que 10,477 fr. ont été distribués depuis le 1er janvier 1897, dans lesquels l'Union des femmes de France figure pour 2,500 fr. La même société fait également un nombre considérable de dons en nature.

Ajoutons que l'*Union des femmes de France* prépare, en ce moment, une vente qui aura lieu les 8 et 9 décembre, au ministère des colonies, au profit des malades rapatriés de Madagascar et des colonies.

### Le départ de M. Jules Cambon en Algérie

Alger, 30 octobre. — Avant de quitter l'Algérie, M. Cambon, gouverneur général, a adressé aux habitants une proclamation dans laquelle il est dit :

« La France, en créant l'Algérie, a voulu étendre son action dans le monde et développer l'influence de son génie. Vous êtes les artisans de cette grande pensée. »

Puis il forme des vœux pour la prospérité de la colonie.

Dans deux autres proclamations adressées, l'une aux musulmans et l'autre aux chefs indigènes, il leur fait ses adieux, les remercie de leur fidélité à la France et les engage à continuer à mériter, par leur zèle, la bienveillance de la métropole.

### Le nouveau Gouverneur général de l'Algérie
#### Une proclamation

Alger, 30 octobre. — M. Lépine, gouverneur général de l'Algérie, vient d'adresser, aux populations de la colonie, une proclamation dont voici les passages essentiels :

« Je viens travailler avec vous à la prospérité de ce beau pays et au progrès de la civilisation. Le problème économique de la mise en valeur du sol, posé depuis soixante ans, attend encore malgré tant d'efforts sa solution définitive.

» La première condition de succès est entre vos mains. Faites taire aux agitations civiles, aux haines de races ou de partis qui compromettent la sécurité du lendemain aussi nécessaire aux entreprises agricoles qu'aux autres affaires.

» Le gouvernement de la République, dont je suis auprès de vous le mandataire subalterne, garantit l'usage de toutes les libertés publiques; il fait respecter l'autorité du suffrage universel, dont les décisions ne doivent pas être influencées et dont personne ne peut contester les choix.

» J'assurerai, notamment, la liberté de conscience, car je prétends que, sous mon gouvernement, tout Algérien puisse pratiquer sa religion sans en rendre compte à personne.

» Pour le surplus, ces querelles de partis ne sont pas mon affaire. Je veux maintenir intacte, au dessus d'elle, l'indépendance nécessaire à ma fonction.

» Mais, je mets de tout cœur au service de l'Algérie ce que me réserve de forces la fin d'une carrière déjà longue. »

### Les crimes de Vacher

Dijon, 30 octobre. — A propos du crime du Bois du Chêne, commis sur la jeune Augustine Motheureux, le 12 mai 1895, crime dont s'accuse aujourd'hui Vacher, le parquet général vient de décider qu'une information nouvelle serait ouverte à Dijon et que l'affaire serait rouverte sur nouveaux frais dans ses moindres détails par les soins de M. Bertand, juge d'instruction à Dijon.

Il serait à désirer que Vacher soit amené ici, où, innocent fut arrêté, car la réhabilitation de celui-ci serait absolument complète si Vacher était confondu avec des témoins et reconstituait son crime sur les lieux mêmes où il l'a commis.

### Tremblements de terre en Bohême

*Graslitz (Bohême)*, 30 octobre. — On ressent depuis hier soir des secousses de tremblement de terre presque continuelles et accompagnées d'un grondement pareil à celui du tonnerre. Il y a eu des secousses particulièrement violentes.

La population est effrayée. Plusieurs familles quittent la ville.

### Le Pape et le gouvernement italien

Paris, 30 octobre. — L'*Agence Nationale* dit recevoir de Rome la dépêche suivante :

« Il est inexact que le cardinal Rampolla ait adressé une lettre-circulaire aux nonces apostoliques, pour protester contre les agissements du gouvernement italien auprès des nations catholiques de l'Europe.

» Léon XIII se contentera de répondre aux circulaires de M. di Rudinì dans l'allocution qu'il prononcera dans le prochain consistoire, et nous pouvons même affirmer d'une source certaine, que la protestation du Saint-Père sera des plus modérée.

» Il est bien démontré, d'ailleurs, et on le sait dans l'entourage du Vatican, que le ministre di Rudinì n'a pas la moindre intention de persécuter les catholiques. »

### Une émeute d'ouvriers cotonniers en Russie

Moscou, 30 octobre. — Un soulèvement partiel d'ouvriers vient de se produire, dans la grande cotonnerie de Nicolas Roschow, à Orechowo (gouvernement de Vladimir).

Une partie des ouvriers refusent de prendre part à la mutinerie. Les troupes sont sur les lieux. Les mutins ont mis le feu à la maison du directeur; ils ont brisé la caisse et volé pour 50,000 roubles de papier monnaie.

Le directeur a réussi, non sans peine, à échapper à la mort par la fuite.

### Une explosion à Buenos-Ayres — Cinq tués Quatre blessés

Buenos-Ayres, 30 octobre. — Une explosion s'est produite à la fabrique d'allumettes. Le directeur, M. Lavigne, et quatre ouvriers ont été tués; quatre autres ont été blessés.

### Un Congrès de conseillers municipaux socialistes

Aujourd'hui, dimanche, s'ouvrira, à *Dijon*, le cinquième Congrès des conseillers municipaux socialistes.

Ce congrès s'annonce comme devant être plus nombreux et plus imposant encore que les précédents. C'est ainsi que le groupe socialiste du Conseil municipal de Paris sera représenté par cinq au moins de ses membres, les citoyens Berthaud, Chausse, Colly, Landrin et Adrien Veber.

Marseille envoie son maire, le citoyen Flaissières, Vierzon le sien, le citoyen Boulin.

### Réunion du Conseil des ministres

Paris, 30 octobre. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil des ministres à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

LA DÉNATURATION DE L'ALCOOL

M. Cochery, ministre des finances, a fait connaître que les travaux de la commission du budget instituée au ministère des finances permet de compléter le projet de loi sur la dénaturation de l'alcool et d'appliquer le bénéfice de la dénaturation à 3 francs, à tous les alcools dénatures y compris les alcools d'éclairage et de chauffage.

Ce projet rectifié en ce sens sera distribué à la prochaine séance de la Chambre.

LE PROJET SUR LES OCTROIS

M. Cochery a été autorisé à demander la mise à l'ordre du jour de la Chambre du projet de loi sur les octrois, voté par le Sénat.

LES IMMEUBLES DOMANIAUX

Enfin, le ministre des finances a fait signer un décret instituant une commission chargée de procéder à la révision des affectations des meubles domaniaux et de centraliser les études faites à ce sujet.

LA DÉLIMITATION DE LA BOUCLE DU NIGER

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, a informé le conseil de l'ouverture des séances de la commission franco-anglaise de délimitation des territoires de la boucle du Niger.

LES AFFAIRES D'ORIENT

Il a mis le conseil au courant des négociations qui se poursuivent à Athènes et à Constantinople pour le règlement des affaires d'Orient.

LA TAXE MILITAIRE

Le ministre des finances a fait signer un projet de loi tendant à consacrer les réformes à la taxe militaire étudiées par une commission extraparlementaire.

Ce projet fait disparaître certaines inégalités ou dispositions peu équitables de la législation existante. Il se traduit par une diminution de trois millions des recettes du Trésor. Mais la commission du budget, avisée du prochain dépôt de ce projet, a tenu compte de sa répercussion dans l'établissement de l'équilibre pour 1898.

LE PROCHAIN CONSEIL

Les ministres ne se réuniront pas mardi matin. Le prochain conseil aura lieu jeudi à l'Elysée.

### Le cabinet Méline

Le *Figaro* fait observer que, vendredi, le cabinet Méline a accompli le dix-huitième mois de son existence. Entré en fonction le 29 avril 1896, il a duré un an et demi jusqu'à la date du 29 octobre 1897.

Depuis l'établissement de la République en France, il n'y a eu qu'un seul cabinet, le cabinet Ferry, qui ait duré plus longtemps. Le ministère Ferry, en effet, a duré *vingt-trois mois*.

### Maladie de M. Sarrien

Paris, 30 octobre. — M. Sarrien, que les apôtres de la concentration réservaient pour la présidence du ministère de leur choix à l'époque où ils espéraient renverser le cabinet Méline, a été empêché par la maladie de reparaître à la Chambre, bien avant l'ouverture de la 4e session.

M. Sarrien a été atteint d'une affection analogue à celle qui força, en 1893, M. Henri Brisson à résigner les fonctions de président de la première commission d'enquête du Panama. Il a été opéré par le docteur Perrot et se trouve aujourd'hui en pleine convalescence. Néanmoins, il devra s'abstenir, jusqu'à nouvel ordre, de venir occuper son siège au Palais-Bourbon.

### Un curieux cas d'hypnotisme

Un cas fort curieux d'hypnotisme s'est produit, vendredi, à Paris, dans un omnibus *Madeleine-Bastille*. Une jeune femme sur qui s'étaient fixés les yeux d'un jeune homme assis en face d'elle s'est endormie profondément, si bien qu'à la station terminus, il a fallu l'intervention d'un médecin pour la réveiller.

### A la recherche d'Andrée

Christiania, 30 octobre. — Le navire le *Schramann* a été provisoirement choisi pour l'expédition qui partira pour le Spitzberg, sous la direction de l'explorateur Sivert Broekmo, afin de faire des recherches à l'endroit où des pêcheurs prétendent avoir entendu des cris de détresse.

### Le contesté franco brésilien

New-York, 30 octobre. — Une dépêche de Rio-Janeiro au *Herald* annonce officiellement que, malgré l'opposition, le congrès accepterait le traité d'arbitrage avec la France pour le règlement du différend de Mapa. La délimitation de la frontière est déjà virtuellement réglée.

### Une élection aux Communes

Londres, 30 octobre. — Une élection a eu lieu à la Chambre des Communes pour Barnsley :

M. Walton, libéral, 6,714 voix, élu. Blyth, conservateur, 3,613; Curran, du parti ouvrier, 1,091.

Il s'agissait de remplacer le comte Compton, libéral, qui a été élevé à la pairie.

### Le chancelier de Hohenlohe

On télégraphie de Berlin aux journaux que le bruit court *dans les cercles politiques* de cette ville que la démission du prince de Hohenlohe sera rendue officielle au retour de Guillaume II de Liebenberg, où il est à la chasse.

### La ligue scandinave

Rome, 30 octobre. — On lit dans la *Nazione* :

« Les hommes d'Etat de Suède, de Norwège et de Danemark ont entamé des pourparlers dans le but de former une alliance entre ces trois pays.

» Cette ligue scandinave demanderait aux grandes puissances de reconnaître et de proclamer sa neutralité en cas de guerre. »

**Les bureaux du « JOURNAL DE ROUBAIX » sont transférés Grande-Rue, 71.**

**Les commandes pour l'imprimerie doivent être également remises, Grande-Rue, 71.**

## CHRONIQUE LOCALE

### ROUBAIX

**Demain, Fête de la Toussaint, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraîtra pas.**

***L' « Union Sociale et Patriotique » et la fête des morts.*** — Tous les adhérents de l' « Union Sociale et Patriotique » sont invités à se rendre dans leur section respective le dimanche 31 octobre, à dix heures du matin, pour prendre part à la manifestation aux tombes des victimes du travail et des soldats morts pour la Patrie.

Les sections se réuniront à dix heures et demie au siège de l'association, café Pandore, pour partir immédiatement au cimetière.

Les secrétaires des sous-comités se tiendront dans les sections à partir de neuf heures du matin, *pour recueillir les adhésions de ceux qui voudraient se joindre au cortège.*

A l'issue de la manifestation, le secrétaire général recevra les adhésions au siège de l'association, café Pandore, rue Pauvrée.

L'Union Sociale et Patriotique compte sur la présence de tous les Roubaisiens *ayant au cœur* l'amour de la Patrie et de la paix sociale.

**La manifestation patriotique de la Toussaint.** — Lundi 1er novembre aura lieu la manifestation patriotique annuelle de l'*Union des Sociétés Patriotiques militaires de Roubaix*.

Le corps des sapeurs-pompiers, l'*Union des Patriotes*, les sociétés de gymnastique la *Roubaisienne* et l'*Ancienne* ont été invitées à se joindre au cortège qui partira de la rue Pellart à onze heures et demie précises pour se rendre au cimetière, où des couronnes seront déposées au monument élevé à la mémoire des officiers, sous-officiers et soldats morts pour la Patrie.

**Les manifestations à l'occasion de la Toussaint.** — On nous prie d'insérer la note suivante :

« La commission de la Société des Sous-Officiers français invite tous les sociétaires à se réunir au Café Delattre, place de la Liberté, *dimanche prochain*, lundi prochain 1er novembre, à 10 h. 3/4, départ à 11 heures, pour se rendre rue Pauvrée, afin de prendre part à la manifestation patriotique qui aura lieu au cimetière de Roubaix, au monument élevé à la mémoire des soldats français morts pour la patrie.

» Elle espère que tous les sociétaires se feront un devoir d'y assister.

» En raison de l'importance de cette manifestation, la commission a décidé d'appliquer l'amende réglementaire à tout sociétaire qui s'absenterait sans excuse. »

**Le culte des morts.** — Nous entrons dans la « semaine des morts ».

Le culte des défunts, des chers disparus, est resté la plus vivace et la plus respectée des saines traditions qui, en France, ont survécu aux bouleversements des idées et des choses.

Dans aucun pays peut-être, les vivants ne sont plus étudiés, plus critiqués, plus calomniés, plus traînés dans la boue que chez nous, mais aussi, nulle part ailleurs, ces mêmes êtres, quand ils ont quitté la scène du monde, ne reçoivent un hommage plus universel, ni plus sincère.

Cet hommage ne revêt pas seulement la forme du respect : la mort inspire un sentiment plus noble encore, l'amour.

Pendant l'année terrible, après la meurtrière affaire de Saint-Privas, un officier prussien qui assistait à l'enterrement d'un soldat français tué sur le champ de bataille fut ému jusqu'aux larmes en voyant l'attitude recueillie et la douleur des frères d'armes du défunt : « Comme ces gens-là aiment leurs morts ! s'écria-t-il. »

L'Allemand disait vrai : nous aimons nos morts. Sur tous les points de notre territoire des statues, des monuments, rappellent aux générations, les noms des citoyens qui, par leur talent, leur science ou leur dévouement ont honoré la patrie ou versé leur sang pour elle.

De temps en temps, aux dates anniversaires, un bouquet tricolore, une couronne, un drapeau cravaté de crêpe, décorent le marbre ou le bronze; une musique aux instruments voilés exécute un morceau funèbre; des paroles attendrissantes sont prononcées par de nombreux orateurs. C'est la manifestation publique de la reconnaissance nationale; c'est le culte officiel des morts.

Combien préfèrent à ces cérémonies, belles sans doute, mais où l'esprit, distrait par le mouvement, l'apparat, a peine à se recueillir, la visite solitaire au cimetière commun.

Quand le ciel est gris, quand le temps est froid, comme il fait bon de parcourir, seul, les longues allées, tapissées de feuilles mortes et bordées de tombes *stillantes* la brume, de la nécropole roubaisienne.

L'impression de tristesse que l'on ressent malgré soi plonge l'âme en une douce rêverie et la pensée va retrouver les êtres bien-aimés dont les restes mortels reposent là sous une pierre glacée, à l'abri d'une petite croix.

Dans l'imagination, les physionomies apparaissent, les lieux surgissent, les existences se reforment avec une exactitude de détails qui effraye.

Puis soudain la vision s'évanouit; le regard errant sur les tombes a rencontré un nom connu, un autre souvenir est évoqué.

Et c'est ainsi que, dans le champ du repos, au milieu du silence propice, les scènes du passé paraissent et disparaissent en faisant naître dans l'esprit des réflexions d'une salutaire mélancolie.

Sur les tertres humides où le pied écrase quelquefois un ossement vermoulu, on peut philosopher à l'aise; l'endroit est bien choisi.

A côté de vous la grande cité industrielle s'agite dans une perpétuelle fièvre; des milliers et des milliers d'hommes marchent, couvent, parlent, crient, travaillent, s'amusent : c'est l'image de la vie.

Ici, c'est le calme de la mort.

Des générations ont vécu, là-bas, dans la ville, qui dorment maintenant leur dernier sommeil sous les saules pleureurs et les grands sycomores.

Combien de fois la prière du prêtre a-t-elle retenti aux bords des fosses ouvertes, jetant dans l'âme des parents et des amis une pensée consolatrice et réconfortante!

Hélas ! on pense aussi aux malheureux que l'Eglise n'a pas accompagnés à leur dernière demeure. Aucune croix ne marque l'endroit où a été couché leur cercueil; on ne prie jamais sur leur tombe.

Et la promenade à travers le cimetière s'achève.

A peine si, absorbé par des pensées plus graves, on remarque les nombreux et touchants souvenirs que la piété a déposés autour des tombes, soigneusement arrangées.

Un dernier regard est jeté sur le grand Christ qui étend ses bras au-dessus du champ des morts; une dernière prière est murmurée et on part le cœur léger : on vient de remplir son devoir et d'accomplir une bonne action.

LOUIS ROBICHEZ.

**L'égale répartition des secours aux enfants de toutes les écoles.** — Nous avons donné, dans un de nos derniers numéros, le texte d'une pétition réclamant la répartition des secours communaux aux enfants de toutes les écoles de Roubaix.

Nous apprenons que, dès son apparition, cette pétition a été accueillie avec faveur par notre population. Ce résultat ne nous étonne pas. Tous ceux que l'esprit de parti n'aveugle pas sont obligés de reconnaître qu'on ne peut, sans violer les principes de justice et d'égalité, mettre hors la loi tout une catégorie de citoyens.

C'est pourquoi les feuilles de protestations vont se couvrir de signatures en quelques jours.

Le mouvement qui se forme a pour lui le bon sens et l'équité. La municipalité de Roubaix doit le prendre au sérieux.

La semaine dernière a commencé la distribution des vêtements aux enfants pauvres des six écoles maternelles et des écoles primaires communales.

Les enfants qui fréquentent les écoles libres sont aussi nécessiteux que leurs petits camarades; pourquoi n'ont-ils rien reçu ?

**Un second circuit téléphonique entre Lille et Paris. — Une lettre du Ministre du Commerce à M. de Montalembert.** — La lettre suivante vient d'être adressée à M. le comte de Montalembert, député de Roubaix, par M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes :

« Paris, le 27 octobre 1897.

» Monsieur le député et cher collègue,

» J'ai l'honneur de vous annoncer que je viens d'autoriser l'établissement d'un second circuit téléphonique direct entre Lille et Paris.

» Je suis heureux d'avoir pu donner ainsi satisfaction aux vœux de la ville de Lille à laquelle vous vous intéressez.

» Veuillez agréer, Monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

» Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes,

» BOUCHEZ. »

**La loi sur les accidents et M. de Montalembert.** — A l'article 3 de cette loi, M. Laroche-Joubert a déposé, jeudi, à la Chambre, un amendement tendant à réduire le taux de la rente à servir à l'ouvrier atteint d'incapacité permanente absolue ou partielle, des deux tiers à la moitié du salaire annuel.

M. de Montalembert nous prie de dire qu'il a voté contre cet amendement.

L'*Officiel* rectifiera l'erreur qu'il a commise en portant le député de Roubaix comme ayant voté pour.

**Les cours publics organisés par les Facultés Catholiques de Lille.** — Nous avons déjà annoncé la reprise des cours publics organisés par les Facultés Catholiques de Lille.

Les organisateurs viennent de faire distribuer le programme complet de ces cours, ainsi qu'il a paru, il y a quelques semaines, dans nos colonnes.

Nous extrayons du préambule les passages suivants, bien propres à faire mieux connaître le but de l'enseignement supérieur qui sera donné cet hiver à Roubaix.

« Les Facultés catholiques de Lille, heureuses du succès qu'ont obtenu l'hiver dernier leurs cours publics du soir, organisent de nouveau à Roubaix des conférences de vulgarisation scientifique. Cet enseignement convient à ceux qui, soucieux de s'instruire, veulent acquérir des notions précises et saines sur les principales questions d'actualité qui peuvent intéresser tous les membres d'une grande cité industrielle. Qui ne sent le besoin, au temps où nous vivons, d'élargir ses connaissances, d'être renseigné par des maîtres consciencieux sur la morale, la religion, le droit, l'économie politique, les sciences *maîtresses, dont dépend l'ordre social du pays ?* Qui ne souhaite d'être initié à l'hygiène domestique, à la physiologie, aux applications les plus pratiques de la médecine et des sciences naturelles ? C'est pour répondre à ce goût de savoir, et pour aider les hommes de bonne volonté qui veulent, comme il convient, étudier, avant de parler et avant d'agir, que les Facultés catholiques entrent en contact avec le public. Soucieuses d'accomplir tous leurs devoirs envers cette région du Nord, si active, si intelligente et si généreuse pour le bien, elles s'efforcent de propager non seulement dans le monde des étudiants *immédiatement confiés* à leurs soins, mais dans tous les milieux sociaux, la science et la foi, ces deux lumières qui ne doivent pas être séparées.

» L'entrée des cours est libre et gratuite.

» Des places sont réservées aux dames. On les invite très instamment à ne pas se priver d'un enseignement dont le programme a été tracé à leur intention comme à celle des messieurs.

» Le local des cours, 84, Grande-Rue, est d'un accès facile et bien approprié à des conférences.

» Plusieurs prix, dont deux en argent, l'un d'une valeur de 100 francs offert par l'Association des anciens élèves des Facultés catholiques, l'autre d'une valeur de 50 francs, récompenseront les auditeurs qui présenteront *les meilleurs résumés* des différents cours. La Société d'Economie sociale veut bien offrir gracieusement un choix de volumes aux auteurs des meilleurs résumés. Des tables seront disposées dans la salle des cours pour permettre aux auditeurs de recueillir des notes. Ils pourront ensuite rédiger ces notes à domicile, et en faire parvenir l'ensemble, à la clôture des cours, 84, Grande-Rue. Les résumés seront examinés par les divers professeurs qui, d'un *commun accord*, décerneront les prix. »

**Société artistique de Roubaix Tourcoing. — Exposition des Beaux Arts, rue de l'Alouette.** — Dimanche 31 octobre, de 10 heures à 5 heures. — Entrée populaire à dix centimes, au profit des pauvres.

**Un punch à « La Roubaisienne ».** — Samedi les sociétaires de *La Roubaisienne* et les pupilles étaient réunis à leur local de la rue Jeanne d'Arc, dans une fraternelle fête de famille.

Suivant le louable usage suivi dans la société, un punch était offert aux conscrits qui sont à la veille de leur départ.

Pour donner plus d'attrait à cette réunion, un concert avait été organisé par la section récréative, concert qui a eu un véritable succès, grâce au talent et au joyeux entrain déployés par les amateurs membres ou amis de la société qui y ont prêté gracieusement leur concours.

Au cours de cette soirée intime, remarquable par l'esprit de douce et affectueuse confraternité qui n'a cessé d'y régner, les futurs soldats ont reçu de la commission et de leurs camarades des témoignages touchants de sympathie en même temps que des cadeaux destinés à entretenir chez eux un agréable souvenir de la *Roubaisienne*.

Le secrétaire de la société, M. Lempire, a profité de cette circonstance pour offrir une médaille commémorative au président, M. Pennel, en souvenir du succès obtenu au concours de tir d'Argenteuil et un bronze au directeur, M. Puesvaux, en témoignage de reconnaissance pour les soins apportés à la préparation du concours de gymnastique qui a eu lieu dans la même ville et dans lequel *La Roubaisienne* a obtenu de si brillants succès.

**Une réunion d'instituteurs.** — Vendredi cent vingt-sept instituteurs des trois cantons de Roubaix se sont réunis en conférence pédagogique à l'Institut Turgot, sous la présidence de M. Belot, inspecteur primaire.

Les questions de l'alcoolisme et de l'enseignement du dessin formaient l'ordre du jour de la réunion.

**Le service d'hiver, sur les chemins de fer du Nord**, commencera le 3 novembre prochain; nous publions plus loin l'horaire des trains pour les lignes qui intéressent le plus notre région.

Nous donnerons prochainement aussi les heures de trains des principales lignes belges.

**Les autorisations de bâtir.** — Sont autorisés à construire : MM. L. Bréa, une maison, rue de Fâmes; L. Courtois, une maison, id.; Lefebvre et Cie, une maison, rue de Condé; Fleureut, une maison, rue de Maubeuge; T. Delnatte, trois maisons, rue Dombasle; Les Pierre sœurs, une maison, boulevard de Cambrai; Robbe quatre maisons, rue Ingrès; J. Saile, deux maisons, rue des Vosges; Moïse Rodier, une maison, rue de la Gare; Mlle Tongue, une maison, rue du Fresnoy.

MM. F. Legrand, un mur de clôture, rue Racine; J. Balcaen, une maison, rue de Rome; Landrieux frères, deux maisons, chemin d'Hem; Skeene et Davallée, atelier, boulevard Montesquieu; H. Dhallum, une maison, rue Victor-Hugo; G. Herchuez, trois maisons, rue Hoche; Prévost-Debucquoy, une maison, rue d'Oran; Behaille-Depiechin, six maisons, rue de Lannoy; Palmée-Ducatteau, une maison, rue de Cassel; F. Nuyts, une maison, rue d'Inkermann; C. Decornet, une maison, rue Lugrès; A. Boute, une maison, rue du Pile, A. et E. Motte, palissade, rue de Tunis.

**Au Cercle polyglotte de Roubaix.** — La séance de mardi a été particulièrement intéressante. Pour la dernière fois on fit l'essai, dans la section anglaise, d'une causerie avec pour et contre. Le sujet donné était : *Les courses de taureaux.*

Partisans et adversaires s'étaient partagés en deux camps. Une discussion animée s'engagea bientôt entre eux sous la direction du président. MM. Maurice Drion, Charles Facques et Adolphe Marsy exposèrent tour à tour leurs idées qui furent suivies par tous avec un vif intérêt.

Ce premier essai est concluant. Il produit entre tous les membres une saine émulation; il les oblige à des réparties qui donnent l'assurance et exigent une certaine somme d'efforts.

Dans la section allemande, M. Ch. Schwartz traita, sous la direction de M. Lejeune, la question des lain